



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26  
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 24 mars 2021

## COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### **1. Personnel communal**

La Municipalité de Payerne a procédé aux engagements suivants :

Mme Justine Bossy, engagée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en qualité de floricultrice. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant.

Mme Céline Combremont, engagée au 1<sup>er</sup> février 2021 en qualité de secrétaire municipale adjointe, cheffe de secteur du greffe. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant.

M. Swen Brasey, engagé au 1<sup>er</sup> juin 2021 en qualité de monteur en réseau d'eau. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant.

### **2. Système d'information à la population par SMS**

Lors de la séance du Conseil communal du 26 novembre 2020, la Municipalité a été interpellée par Madame la conseillère Diana Cruz au sujet du système en vigueur à Estavayer-le-Lac qui permet d'informer la population par SMS. Afin d'y répondre, la société adjudicataire d'Estavayer-le-Lac a été contactée pour l'établissement d'une offre similaire.

Aujourd'hui, la Commune de Payerne communique déjà ses informations via cinq canaux qui, par leur diversité et accessibilité, touchent l'ensemble de la population. Le degré d'urgence est respecté au cas par cas.

Le service d'information par SMS pourrait être utile uniquement pour les informations ciblées et dites urgentes. Cependant, ces situations ne sont pas fréquentes. De plus, la certitude que la population concernée soit réellement abonnée à ce service payant n'est pas garantie.

Bien qu'il soit intéressant, ce système « facultatif » n'est pas convaincant. La Municipalité a donc décidé, dans sa séance du 3 mars 2021, de renoncer à entrer en matière et de maintenir la communication communale existante.

### 3. Préavis municipal n° 1/2018 – 2<sup>e</sup> étape d'assainissement du bâtiment des services d'exploitation

La 2<sup>e</sup> étape de l'assainissement du bâtiment sera achevée au printemps 2021, à la suite du complément apporté aux travaux planifiés dans le cadre du préavis. Ce complément est lié à la mise en conformité ECA du chauffage par radian au gaz de la halle et de la partie Nord du bâtiment encore non assainie. La mise en conformité est rendue nécessaire sur ordre de la société SINEF, exploitant du réseau de gaz. Cette dernière a exigé impérativement un certain nombre de mesures d'assainissement, notamment l'évacuation des gaz brûlés et le respect des normes feu. Ceci dans un délai qui a été prolongé au plus tard à la fin de la période de chauffage 2020 – 2021.

Sur approbation de la Municipalité, le Service Bâtiments a décidé de supprimer les émetteurs de chaleur par radian alimentés au gaz et de les remplacer par des aérothermes dont la chaleur est produite par la production de chaleur existante. La 3<sup>e</sup> et dernière étape d'assainissement du bâtiment n'aura pas lieu avant 2022 et aucune concession de délai ne sera accordée par SINEF pour effectuer la mise en conformité. Il était d'ailleurs prévu dans la 3<sup>e</sup> étape de remplacer ce système de chauffage obsolète et peu efficient.

Le financement de ces compléments en anticipation de la 3<sup>e</sup> étape est assuré par les provisions et économies du préavis municipal n° 1/2018 pour un montant de Fr. 46'000.—. Ces travaux supplémentaires n'engendrent aucun dépassement du devis général du préavis et du crédit accordé par le Conseil communal, le solde non utilisé étant de Fr. 87'756.—.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

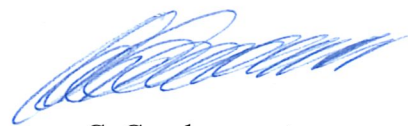
Le Syndic :



E. Küng



La Secrétaire adj. :



C. Combremont